



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 RUE DE LA JUSTICE , 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
contact@fftri.com / Tél : 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

MODALITES DE SELECTIONS INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2025

-

**EQUIPE DE FRANCE ELITE
TRIATHLON COURTE DISTANCE**

version au 31 janvier 2025

Page 1 - version du 31/01/2025

Envie de différence ? Vibrez triathlon !

CODE APE 93122 - N°SIRET 337 535 868 00034

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde, en individuel et en relais mixte) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

INDICE DE PERFORMANCE

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « World Triathlon Ranking » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédant l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{\text{rang dossard 1} + \text{rang dossard 2} + \dots + \text{rang dossard 8}}{8}$$

La FFTRI communique sur son site internet les I.P. des épreuves de Coupes d'Europe et de Coupes du Monde retenues dans les modalités de sélection et les critères de résultats afférents.

La FFTRI se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ le lundi précédant l'épreuve (dossards 1 à 8).

MODALITES GENERALES

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, du DTN adjoint en charge du Haut Niveau, du vice-président en charge du Haut Niveau et du médecin référent du collectif.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2025.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.
4. Une place peut être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2024 ainsi que pour toutes places supplémentaires qu'attribueraient les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).

5. Les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si, après application du point 5, le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la FFTRI, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :
 - a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau, de la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministérielles) dûment signée dans le délai imparti ;
 - b. au respect des principes directeurs de la ou les compétitions pour laquelle ou lesquelles le sportif est sélectionné.

Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.
11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
 - a. en raison d'une blessure ;
 - b. d'une pathologie ;
 - c. d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;
 - d. d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;
 - e. d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
 - f. du non-respect du plan individuel d'actions validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.

13. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
14. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
15. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
16. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :
 - a. un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
 - b. des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié,
 - c. un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).
17. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

FINALE DE LA SÉRIE CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE STANDARD

Lieu : Wollongong (AUSTRALIE)

Date de l'épreuve : le 19 Octobre 2025

Femmes et Hommes

Quota maximal World Triathlon : 5 Femmes / 5 Hommes

Critères d'accès à la sélection :

- Avoir terminé dans les 6 premiers(ères) de la Finale W.T.C.S. 2024 de Torremolinos.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) de l'étape de la Série W.T.C.S. 2025 sur distance Standard.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) de l'étape de la Série W.T.C.S. 2025 sur distance Sprint ou Super Sprint dont l'Indice de Performance est strictement inférieur à 12.
- *A discrétion du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France conformément aux modalités générales de sélection.*

Date de publication de la sélection : 31 juillet 2025

CHAMPIONNAT DU MONDE ELITE DE RELAIS MIXTE

Lieu : HAMBourg (Allemagne)
Date de l'épreuve : 13 Juillet 2025

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par W.T.)

Quota maximal World Triathlon : Jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires par genre et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de World Triathlon.

La sélection sur l'épreuve de relais mixte est faite selon un choix discrétionnaire.

Un suppléant par genre est également désigné par le sélectionneur.

La sélection sera confirmée après les épreuves individuelles. Les remplaçants se tiennent à disposition de l'équipe de France jusqu'à 2 heures du départ.

Date de publication de la sélection : la veille de l'épreuve

CHAMPIONNAT D'EUROPE ISTANBUL – DISTANCE STANDARD

Lieu : ISTANBUL (Turquie)

Date de l'épreuve : 5- 6 Septembre 2025

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 5 Femmes / 5 Hommes

Critères d'accès à la sélection :

- Être Champion(ne) d'Europe Elite Courte Distance 2024.
- Avoir terminé dans les 12 premiers(ères) de l'étape de la Série W.T.C.S. 2025 sur distance Standard.
- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) de l'étape de la Série W.T.C.S. 2025 sur distance Sprint ou Super sprint.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) d'une épreuve en 2025 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Standard.
- *A discrétion du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France conformément aux modalités générales de sélection.*

Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 8 premiers(ères) d'une épreuve en 2025 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2025.
- Avoir terminé dans les 3 premiers (ères) d'une épreuve en 2025 dont l'IP est inférieur à 60 sur distance Standard pour les sportifs âgés de 25 ans ou moins au 31/12/2025.
- Avoir terminé dans les 3 premiers(ères) d'une épreuve en 2025 dont l'IP est inférieur à 40 sur distance Sprint.

Date de publication de la sélection : 31 juillet 2025

CHAMPIONNAT D'EUROPE - SPRINT

Lieu : MELILLA (ESPAGNE)

Date de l'épreuve : 19 juillet 2025

Format de l'épreuve: 750m-20km -5km Elite et U23

Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 Femmes / 4 Hommes

Quota attribué à la France : en attente de confirmation par Europe triathlon

La sélection sur ce championnat est faite à discrétion du sélectionneur après consultation du comité de sélection et dans l'intérêt de l'Equipe de France.

Date de publication de la sélection : 17 juin 2025

CHAMPIONNAT D'EUROPE - RELAIS MIXTE

Lieu : MELILLA (ESPAGNE)

Date de l'épreuve : 20 juillet 2025

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par E.T.)

Quota maximal Europe Triathlon : Jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires par genre et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de Europe Triathlon.

La sélection sur l'épreuve de relais mixte est faite selon un choix discrétionnaire.

Le sélectionneur annoncera la composition du relais (titulaires et remplaçants) après l'épreuve individuelle.

Un suppléant par genre est également désigné par le sélectionneur.

Les remplaçants se tiennent à disposition de l'Equipe de France jusqu'à 2 heures du départ.

Date de publication de la sélection : la veille de l'épreuve